

Ministère de l'éducation nationale

Rapport

DA-04-1974

Doc 1
Page 24

REPUBLIQUE RWANDAISE
MINISTERE DE
L'EDUCATION NATIONALE

Kigali, le 1 Avril 1974

N°05/03/ 938

Madame

Monsieur MOMBARTS

Par ma lettre n°05/03/359 je vous annonçais l'envoi d'un document tenant lieu d'une mise au point, en réponse aux différentes réactions à l'encontre de la Réforme scolaire projetée par le Gouvernement.

Par cette occasion, je vous envoie donc, ci-joint, le document en question, qui je l'espère vous aidera à comprendre les objectifs visés par le Ministère de l'Education Nationale, qui a reçu du Gouvernement de la Ile République, une mission spéciale de l'orientation et de l'adaptation de l'éducation et de l'enseignement, à la situation actuelle du Rwanda, pour le meilleur avenir de nos concitoyens.

Il va sans dire que l'un ou l'autre ou même plusieurs seraient contrariés dans leurs vues personnelles ou collectives, mais qu'ils soient convaincus que seul le bien-être de notre jeunesse et son avenir de vrai citoyen rwandais, ont été les seuls leitmotiv pour entreprendre cette réforme.

Je précise par ailleurs que jusqu'ici ces vues du Ministère de l'Education Nationale ne constituent qu'un avant-projet de réforme, puisque l'autorité habilitée à en décider ne s'est pas encore prononcée. Vous pourriez donc éventuellement revenir à la charge en précisant vos propres vues sur cet avant-projet.

Je vous en souhaite bonne réception et vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération très distinguée.

Le Ministre de l'Education Nationale
Thaddée BAGARAGAZA

Copie pour information à :
Son Excellence Monsieur le Président
de la République Rwandaise
KIGALI

III. LE PROJET DE REFORME.

1. Description du projet de Réforme.

La formulation d'objectifs nouveaux assignés à l'enseignement primaire par la Déclaration Gouvernementale du 1er août 1973 pose le problème en termes entièrement nouveaux : il s'agit désormais de former des citoyens et des producteurs. Dans cette optique, un projet de Réforme de l'enseignement primaire a été élaboré.

En matière de structuration, il innove sur les points suivants :

1.1. L'âge de la scolarisation est reporté de 7 à 9 ans révolus afin qu'aucune interruption ne survienne entre la vie scolaire et la vie active.

1.2. Le système est divisé en deux cycles: un premier cycle de 4 ans distribuant, en langue maternelle, l'enseignement fondamental d'alphabétisation intensive complété par une initiation aux travaux agricoles et au petit élevage.

Un second cycle différencié d'une durée de deux ans, fait entrer, après une sélection fondée sur une analyse des aptitudes et non plus uniquement sur un contrôle des connaissances, le quadruple de l'effectif admissible au premier niveau du secondaire, dans les classes de préparation à l'examen d'entrée au tronc commun (10%).

Les autres élèves, 90%, sont dirigés vers un cycle terminal de deux ans à vocation rurale et artisanale dont le contenu rappellâ celui des sections familiales et des CERAR actuellement en fonctionnement.

1.3. La sélectivité à la fin de chaque niveau est remplacée par la promotion automatique, le principe de redoublement de classe étant ainsi rejeté.

1.4. La double vacation sera supprimée en 3e primaire afin d'éviter toute structuration d'école à caractère ternaire.

1.5. Toutes les écoles sont à cycle complet de 1 à 6, avec simple (6 classes - 5 moniteurs), double (12 classes - 10 moniteurs) ou triple cycle (18 classes - 15 moniteurs), etc.

1.6. Les écoles auront à leur disposition des jardins scolaires et des ateliers d'artisanat.

2. Avantages de la Réforme proposée.

2.1. Avantages d'ordre pédagogique.

2.1.1. Le nouveau système proposé tend à assurer une alphabétisation généralisée qui permettra une meilleure participation à la vie culturelle et politique de la Nation.

2.1.2. Chacun des deux cycles du primaire aura sa finalité propre et des objectifs précis.

Dans le premier cycle de 4 ans on apprendra aux enfants des automatismes de lecture, d'écriture et de calcul. Cet enseignement devra être axé sur le milieu familial. Il sera basé sur " l'étude du milieu " et aura une orientation pratique.

Le second cycle comportera deux ans et sera diversifié, d'après une sélection d'aptitudes, en deux sections, l'une préparant au secondaire (10%, pourcentage imposé par le budget et par les possibilités d'absorption) et l'autre assurant une formation agricole et artisanale (90% correspondant à la vocation agraire et/ ou artisanale de nos futurs citoyens producteurs). Dans ce cycle rural les cours généraux et les cours pratiques formeront un ensemble intégré et seront axés sur le milieu social.

2.1.3. Elaboration de programmes adaptés.

Les nouveaux programmes tiendront compte de la réalité du milieu environnant, de l'âge et des intérêts des enfants. Ils préconiseront des méthodes actives de façon à améliorer les résultats obtenus par les élèves et à consolider les techniques et les connaissances acquises. Ces programmes sont déjà partiellement élaborés. Ils imposeront toutefois un accroissement du budget à prévoir pour le matériel didactique. Les enseignants seront aidés par un système de fiches pédagogiques et méthodologiques basé sur des techniques d'animation orale et sur l'emploi d'un matériel didactique simple.

2.1.4. La promotion automatique

Le système de promotion automatique n'est pas démuné d'évaluation. Il donne aux élèves toute possibilité de continuation et de réussite sans sélection. En effet, il est certain que les résultats scolaires ne reflètent pas toujours les efforts fournis : les premiers de classe ne sont pas toujours les plus travailleurs. On mettra au point un système d'évaluation continue, qui permettra aux élèves de se faire une idée de leurs progrès ou de leurs défaillances. En même temps il renseignera le maître sur l'efficacité de son enseignement.

Des méthodes directes, actives, globales, faisant davantage appel à l'acquisition réflexe qu'à la réflexion proprement dite et à la mémorisation, rendront possible la mise en application de ce genre de programmes. En plus cette promotion automatique pendant les 4 années du 1er cycle du primaire remédiera de manière radicale aux redoublements et aux déperditions.

Les grilles horaires pour le second degré du primaire rural et artisanal accordent la moitié du temps aux travaux pratiques tout en maintenant des cours de français, de mathématiques, d'étude du milieu, etc... Les travaux pratiques seront enseignés parallèlement avec leur théorie par des moniteurs et monitrices dûment formés et spécialisés. Ainsi les enfants recevront une solide préparation à leur vie professionnelle tout en étant assurés d'une formation permettant la poursuite par eux-mêmes d'un perfectionnement technique.

Les grilles horaires au second degré du primaire sélectionné, malgré une nette prépondérance accordée aux programmes d'enseignement préparatoire au secondaire, comportent également des travaux pratiques et les programmes seront eux aussi axés sur une formation immédiatement utilisable, en cas d'échec à l'entrée au secondaire classique (tronc commun).

2.1.5. Age de scolarisation

L'objectif assigné à l'enseignement primaire étant de former des individus capables de s'intégrer aussi heureusement et aisément que possible dans le milieu social et humain où ils seront appelés à vivre, il est d'extrême importance qu'ils puissent, dès la sortie de l'école trouver une fonction dans la société et contribuer à son activité économique. Ceci requiert de toute évidence, qu'ils aient atteint un développement physique suffisant.

Les programmes d'autre part, à la fois pour éviter de séparer les enfants du milieu familial et pour mieux les réparer à leur vie d'adulte, font une part très large aux travaux pratiques. Ceux-ci exigent rapidement des aptitudes physiques supérieures à celles de la majorité des enfants rwandais de moins de douze ans (1).

Ainsi donc tant par ses buts que par ses méthodes, la réforme impose de reculer d'au moins deux ans l'âge auquel les adolescents quittent l'école pour affronter les conditions communes de la vie. D'autre part, les possibilités budgétaires du pays interdisant, comme il est montré ailleurs, d'allonger le cycle des études, il faut en conséquence retarder d'une même durée le moment de l'admission en première année. Il serait vain de vouloir affirmer que ceci en soi constitue la meilleure formule, mais dans les conditions présentes, c'est une nécessité à laquelle on ne pourrait se soustraire à moins de refuser les moyens sans lesquels les meilleures politiques ne sortent jamais des limbes des velléités.

2.1.6. La sélection après la 4ème année.

Cette sélection permettra de donner une double orientation à l'enseignement primaire et est par conséquent un élément intrinsèque de la réforme.

Cette sélection se basera davantage sur l'évaluation des capacités que sur celle des connaissances acquises et le système assurera une formation générale plus intensive aux élèves destinés au secondaire et une formation agricole et artisanale spécifique à ceux du cycle rural.

L'âge de sélection (13 ans) sera d'ailleurs le même que dans le système actuel et permettra déjà un triage valable basé sur l'examen des capacités, le raisonnement, les connaissances scolaires et la motivation. Une série de tests psychotechniques devront être étalonnés sur la population rwandaise afin d'effectuer cette sélection avec une grande valeur prédictive.

2.2. Les avantages d'ordre humain et personnel

2.2.1. Il est certain que les longs déplacements entre le domicile et l'école et les efforts demandés pendant les leçons fatiguent les jeunes élèves.

Qu'en adviendra-t-il avec l'addition des travaux agricoles et artisanaux ?

Le report d'âge à 9 ans résoudra, un moins en partie, ce problème.

-
- (1) Les données les plus récentes à ce sujet sont contenues dans une "Etude de la Santé Publique dans le secteur de Mibilizi", à paraître dans le Bulletin Médical du Rwanda. Malheureusement géographiquement limitée, elle présente pourtant l'intérêt d'avoir été menée dans quatre régions très différentes quant à l'altitude - variant de 800 à 2000 mètres -, au climat, à la fertilité des sols et à la densité démographique. Elle révèle un retard du développement par rapport aux moyennes européennes qui atteint jusqu'à 3,4 années pour le poids et 2,8 années pour la taille des garçons de 11 ans, 2,4 années pour le poids et 2,0 années pour la taille des filles. A l'âge de 14 ans, le retard pour les garçons est encore de 2,9 années pour le poids et 2,6 années pour la taille.

.../...

2.2.2. Le vagabondage rural et la délinquance

Un encadrement pré-scolaire pourrait regrouper les enfants n'ayant pas encore atteint l'âge de scolarité. Ils seraient confiés à des moniteurs spécialisés qui leur apprendraient à vivre en groupe, à se comporter d'une façon disciplinée et leur donneraient une formation de nature à faciliter l'intégration dans l'enseignement primaire (jeux et exercices éducatifs, exercice de pré-écriture, notions de calcul pratique, etc).

Quant au problème du vagabondage il se pose surtout pour les élèves ayant terminé le cycle primaire qui ne sont pas embauchés.

Désormais les élèves qui terminent l'enseignement primaire pourront s'intégrer d'autant plus facilement dans la vie active, qu'ils seront plus âgés et qu'ils auront reçu une formation appropriée.

Ceci décroîtra l'afflux des jeunes désœuvrés dans les centres urbains.

2.3. Les avantages socio-économiques

2.3.1. Accroissement de la rentabilité

- Les masses budgétaires investies dans l'enseignement primaire et même dans le secondaire seront plus rentables grâce aux réformes pédagogiques (alphabétisation généralisée, promotion automatique, formation préparant à la vie active, élimination de redoublements).
- Le Ministère de l'Education Nationale pourra répartir le volume des salaires et le volume des dépenses en matériel et fournitures d'une façon équilibrée, grâce à cette rentabilité du " produit achevé " qui diminuera les dépenses de l'enseignement relativement au coût moyen de scolarisation par élève.

2.3.2. La réforme de l'enseignement primaire a comme objectif de donner aux élèves une formation spécialisée qui les rend ^{aptes} à s'intégrer dans la vie économique du pays, c'est-à-dire dans la vie agricole et artisanale. Toute la nation profitera de cette option puisque tous les enfants seront formés à des tâches utiles à la société.

2.3.3. Le gouvernement s'efforcera de favoriser la promotion sociale de tous les jeunes, y compris ceux qui auront suivi le cycle rural de l'enseignement primaire, par la mise en place d'un enseignement secondaire professionnel et technique.

Cet enseignement fournira les cadres subalternes dont le pays a besoin :

- des conseillers et des animateurs agricoles
- des animateurs de coopératives
- des mécaniciens et des techniciens
- des employés de bureau et de commerce (dactylos, sténodactylos, aide-comptables, etc).

Les meilleurs élèves du cycle rural et les élèves du cycle préparatoire qui n'auront pas accès à l'enseignement secondaire général pourraient être intégrés dans cet enseignement.

2.3.4. La réforme contribuera donc à produire la main-d'oeuvre dont l'économie a ou aura besoin. Puisqu'actuellement environ 90% de la population trouve sa subsistance dans l'agriculture, il est évident que ce secteur doit en tirer le plus de profit par l'amélioration des méthodes culturales, la vulgarisation des techniques nouvelles et la création des coopératives.

La réforme stimulera aussi les autres secteurs comme le commerce, l'artisanat et l'industrie.

Conçue de cette façon la réforme aura une utilité directe pour l'économie rwandaise, grâce à une formation spécialisée. On peut, à juste titre espérer augmenter la production agricole avec la même superficie de terre cultivable.

3. Objections au système proposé et réponses (du Ministère de l'Education Nationale)

Afin que toute la population puisse manifester son accord ou formuler des objections à l'encontre de ce projet de réforme de l'enseignement primaire, une campagne d'information a été lancée dans le pays. Nous avons écrit à tous les responsables des différents secteurs de la Nation pour les inviter à réfléchir profondément sur le problème de l'enseignement au Rwanda : en leur présentant un projet de réforme, nous leur avons demandé des suggestions et observations constructives. Nous nous sommes entretenus, lors d'une réunion tenue à Kigali avec les Préfets et les Inspecteurs d'Arrondissement: ils ont été chargés d'informer les inspecteurs de secteurs, les maîtres principaux des écoles primaires, les bourgmestres, les conseillers communaux et les réunions de parents, de façon que toutes les couches de la population soient au courant de projet de réforme et puissent lui faire part de leur opinion. Nous nous sommes entretenus de ce sujet avec les professeurs de l'IPN et de l'UNR; nous avons organisé une conférence-débat à Kigali, nous avons participé à des réunions de cadres élargies à Kigali et à Butare. Un très abondant courrier est déjà parvenu au Ministère de l'Education Nationale à propos de cette réforme.

De ces différents entretiens et de ce courrier que nous avons reçu, il se dégage que tout le monde apprécie l'idée d'une réforme de l'enseignement; la majorité approuve les intentions contenues dans l'avant projet. Nous avons cependant rencontré une série d'objection et de suggestions, portant, pour la plupart, sur le report de l'âge de scolarisation. Nous les résumons ci-après en cinq points. Par ailleurs, plusieurs questions et réponses détaillées sont jointes à ce document (Annexe 3.1):

- 3.1.1. Les objections. En décalant l'âge scolaire, les années particulièrement importantes pour le développement intellectuel de l'enfant sont perdues: l'âge idéal pour assimiler les automatismes de l'alphabétisation est celui où travaille la mémoire sensorielle et c'est vers l'âge de 6 ou 7 ans que fonctionnent le plus activement ces facultés assimilatrices de la mémoire sensorielle. Partout ailleurs on s'efforce de former les enfants par l'école dès l'âge de 5 ans: il est inadmissible de vouloir repousser le développement intellectuel des Rwandais à une période plus tardive! Pourquoi ne pas prolonger la scolarisation de 7 à 16 ans au lieu de 9 à 16 comme projeté ?
- 3.1.2. Les jeunes filles rwandaises sont déjà nubiles vers l'âge de 13 et 14 ans et sont généralement mariées à 16 ans. Le report de l'âge de scolarisation risque de multiplier les filles-mères, de rendre précaire leur fréquentation à l'école primaire après la puberté et de leur fermer définitivement l'accès à l'enseignement secondaire et supérieur.
- 3.1.3. L'admission à l'école secondaire est retardée de 2 ans et rendue plus difficile à cause du programme orienté vers la pratique et moins vers la théorie.
- 3.1.4. Pour les parents qui travaillent dans les milieux urbains, cela représentera une lourde charge que de devoir élever leurs enfants chez eux jusqu'à l'âge de 10 ans, sans pouvoir les envoyer à l'école.
- 3.1.5. D'autres objections concernent la capacité des maîtres à s'adapter efficacement à ce nouveau programme et les inconvénients consécutifs à la sélection après la quatrième année et à la promotion automatique.

3.2. Les réponses.

Ce sont des objections qu'il ne faut pas du tout prendre à la légère; ce sont des inconvénients réels, mais il faut se demander s'ils contrebalancent les avantages de la réforme projetée.

3.2.1. Le fait qu'une scolarisation tardive apporte des préjudices décisifs pour le développement de l'enfant ne peut pas être considéré comme prouvé: Les exemples d'une carrière intellectuelle brillante malgré une scolarisation tardive (repoussée jusqu'à 12, 13 et même 15 ans) ne sont pas rares, aussi bien en Afrique qu'ailleurs: savants, écrivains, homme d'Etat, etc.. Et d'ailleurs suivant les données de la psychologie moderne il a été prouvé que le développement mental va au delà de l'âge de 25 ans.

Une bonne partie des rwandais ayant accédé à l'enseignement supérieur et qui réussissent actuellement dans la vie ont débuté l'enseignement primaire après leur neuvième année de naissance.

Par ailleurs, nous savons qu'il est fréquent de rencontrer des élèves qui ont deux, trois et même quatre ans de plus que l'âge officiel (ici comme ailleurs en Afrique): fausses indications, état civil insuffisant etc. Il n'existe à ce jour aucune expérience qui ait prouvé que avec les prédispositions de départ identiques, les élèves plus âgés présentent effectivement de plus mauvais résultats académiques que leurs condisciples...

Donc, l'objection pédagogique à la scolarisation tardive n'est pas décisive.

Ajouté à cela qu'une scolarisation précoce défavorise en quelque sorte les enfants des milieux ruraux, leur âge mental, suite à une malnutrition et à un milieu social peu adapté à la préparation de l'enseignement est un peu retardé par rapport aux enfants des villes: dès le départ les chances ne sont donc pas égales.

De même s'il existait une école de base rurale réformée pour une partie de la population scolaire, et une école primaire "académique" pour une autre partie, il y aurait de sérieuses objections socio-politiques. Mais si, comme nous le proposons, l'école de base rurale est introduite pour la population totale, on peut s'attendre à ce qu'elle agisse plutôt de manière égalisatrice, car en repoussant l'âge de sélection, elle nivelle ainsi toutes sortes d'avantages ou de désavantages des milieux familiaux. C'est donc plus démocratique. Grâce à cette scolarisation tardive, les chances de réussite sont déterminées davantage par les facteurs d'aptitudes individuelles que par les facteurs du milieu social.

Même en admettant qu'il y ait une certaine diminution de facilité de mémorisation à l'âge de 9 ans par rapport à l'âge de 7 ans, il est non moins évident que le report de l'âge nous offre une plus grande maturité de raisonnement et une meilleure résistance physique; les enfants étant plus mûrs et plus résistants et connaissant mieux les objectifs de leur enseignement seront mieux motivés pour apprendre et pour profiter de l'apprentissage au cours des travaux manuels.

L'objectif, il faut le rappeler ici est, non de préparer les élèves à accéder au cycle secondaire, mais de "former des citoyens et des producteurs".

3.2.2. L'objection au sujet de la scolarisation tardive des jeunes filles paraît pour le moins exagérée non seulement du fait que même actuellement plus de 48% des enfants qui quittent la 6ème primaire sont âgés de 16 ans (trois redoublements) mais aussi parce que à l'âge de la puberté, c'est-à-dire après le quatrième primaire, il est prévu que garçons et filles occuperont des classes différentes.

Quant aux jeunes filles qui auront la chance d'être admises à poursuivre leur formation au delà du primaire, elles-mêmes et leurs familles seront tellement fières et motivées pour cette accession au secondaire qu'elles feront facilement les sacrifices nécessaires pour retarder l'âge du mariage jusqu'à la fin de leurs études.

Il n'est pas moins excessif d'affirmer que l'âge du mariage pour les filles se situe généralement à 16 ans au Rwanda. Au reste, l'expérience tend à prouver que la prolongation de la scolarité entraîne dans tous les pays du monde un report de l'âge moyen de la nuptialité. La crainte de ne pas trouver des fiancés est sans fondement puisque les garçons diplômés du secondaire ou accédant aux études supérieures tiendront à trouver des compagnes de formation et d'âge parallèles aux leurs.

3.2.3. Comme il est prouvé le décalage général de 2 ans à l'entrée à l'école primaire n'entraînera que peu de modifications de la situation présente à la fin du secondaire: pour 43% des garçons il n'y aura aucun changement, pour 38% le retard ne sera que d'un an. Le retard sera de 2 ans pour 19% seulement.

En regard de ce léger désavantage qui ne concerne qu'une minorité de moins de 200 individus pour toute une classe d'âge on considérera que dans le système actuel c'est la majorité qui se trouve fondamentalement désavantagée. Afin de rendre l'enseignement de base utile pour la majorité écrasante des enfants, il n'est que normal qu'on accepte qu'une petite minorité subisse une perte de temps limitée, d'autant plus que cette minorité appelée à occuper plus tard, dans la vie, une place privilégiée.

Quant à l'objection selon laquelle le programme ruralisé rendrait le passage au secondaire plus difficile elle n'est pas du tout fondée: les matières orientées vers le monde environnant n'impliquent en aucun cas une réduction de la qualité, au contraire, elles stimulent les facultés intellectuelles pour une meilleure intelligibilité.

3.2.4. Quant à la charge qui incombe aux parents dans les milieux urbains par la scolarisation tardive, deux considérations peuvent être mentionnées:

- D'abord, il est à constater que les inconvénients économiques et sociaux résultant de la garde des enfants sont beaucoup moindre à l'âge de 7 à 10 ans qu'à l'âge de 13 à 16 ans; les problèmes éducatifs sont de loin plus simple.
- Dans tous les cas, il serait psychologiquement et politiquement inacceptable de faire exception pour les employés de l'Etat, alors qu'il faut précisément manifester que l'éducation de base rurale est, dans le meilleur sens du mot, une école pour tout le peuple.

Toutefois, comme signalé dans le rapport (2.3.2), il est utile et souhaitable qu'une formation pré-scolaire de trois ans au moins soit envisagée, non pas uniquement pour les enfants des centres urbains, mais pour tous les enfants n'ayant pas encore atteint l'âge de scolarité. Le Ministère ayant les problèmes de "l'enfance" dans ses attributions pourrait susciter le concours des parents, des associations privées, (les églises, les congrégations, les associations de parents, les clubs, les organismes internationaux tels que l'UNICEF, l'OMS, l'UNESCO etc...) pour former des éducateurs spécialisés, organiser des centres de regroupement en vue d'habituer ces enfants à vivre en groupe, à pratiquer des exercices éducatifs (jeux, chansons, dessins, gymnastique) exercices psycho-moteurs, etc..

3.2.5. S'agissant de la capacité des maîtres à s'adapter au nouveau programme et des inconvénients que créerait la sélection après la quatrième année primaire, les considérations suivantes sont à retenir :

- a) Après un stage rapide d'information d'un mois, quelque 400 maîtres prendront en charge les classes à ouvrir en septembre.

A ce moment 750 autres maîtres, sans emploi du fait de la réduction des effectifs consécutive à la réforme, commenceront un recyclage approfondi de 9 mois par rotation des activités: 1/3 recevra une formation dans deux centres créés à cet effet; 1/3, sans la direction de recycleurs spécialisés et des inspecteurs, effectuera des stages dans les classes nouvelles; 1/3 préparera les leçons de deux années selon, des directives théoriques fournies par le Département.

Les moniteurs devront acquérir des méthodes appropriées de ruralisation de l'enseignement c'est-à-dire d'imprégner l'enseignement de préoccupation rurale dans toutes les matières, y compris le vocabulaire, la lecture ou le calcul; faire découvrir le milieu en faisant comprendre aux élèves l'intérêt qu'ils doivent porter aux choses de la terre et à la vie sur les collines; apprendre à voir ce qui se passe et ce qui peut contribuer à promouvoir le progrès.

Quant aux maîtres appelés à desservir la 5e et la 6e année à partir de 1978 ils suivront un recyclage approfondi de 9 mois au moins de formation technique: en effet, ils doivent se mettre à même d'apprendre, de montrer comment faire, comment agir sur le milieu naturel en vue de promouvoir le progrès. Ce genre de recyclage s'étalera sur les 5 années à voir et ce temps nous semble suffisant pour préparer un corps enseignant adapté aux changements imposés par la réforme.

- b) Une promotion automatique s'impose-t-elle? Oui, quand on sait que sur 1000 élèves qui entrent en première année primaire, 44 seulement arrivent en 6e sans avoir doublé.

Le redoublement important en 6ème crée un goulot d'étranglement qui répercute le phénomène à tous les niveaux. Il faut donc éviter ce frein à tout prix.

Par ailleurs, promotion automatique ne suppose pas nécessairement l'élimination de toute évaluation. Celle-ci est nécessaire pour permettre aux élèves de se faire une idée de leurs progrès ou de leurs défaillances en même temps qu'il renseigne le maître sur l'efficacité de son enseignement. Il faut également noter que les méthodes et les programmes préconisés, au lieu d'étager les connaissances de telle manière qu'un acquis obligatoire soit indispensable pour passer à un niveau supérieur, les étalent en exercice d'aptitudes où l'élève progressera selon son propre rythme, des épreuves continues étant instaurées pour évaluer ces aptitudes. Il n'est donc pas nécessaire ni utile de doubler, sauf pour les quelques rares exceptions occasionnées par une longue maladie ou une interruption involontaire prolongée.

- c) La sélection après 4 années d'études est dictée par deux préoccupations:

- D'abord permettre à la majorité (plus de 90%) de savoir à temps qu'ils ne pourront pas accéder au secondaire, et qu'il doivent donc se préparer sérieusement à mieux mener la vie d'adulte qui sera la leur dans leur milieu social.

Retarder cette sélection jusqu'en 6ème équivaldrait à les laisser dans l'illusion de pouvoir poursuivre leurs études après le primaire et donc de continuer à se préparer à une vie qu'ils ne mèneront pas et à les renvoyer dans leur milieu sur le coup d'une déception pour mener leur vie réelles à laquelle ils ne se seront pas sérieusement préparés.

- Ensuite, permettre à ceux qui se seront montrés plus aptes, après 4 années de formation de base, de se préparer sérieusement à la poursuite des études au secondaire, des méthodes et des programmes appropriés leur assurer cette préparation.

Questions et Réponses à propos du Projet de Réforme de l'Enseignement
Primaire au Rwanda.

A la suite d'une conférence-débat, donnée par le Ministre de l'Education Nationale, le 28 décembre 1973 au Lycée Notre-Dame de Cîteaux à Kigali, sur le projet de Réforme de l'enseignement au Rwanda, un certain nombre d'objections ont été soulevées par l'assistance. Nous reproduisons ci-après les questions et les réponses avancées ce jour, ainsi que d'autres qui sont venues s'y ajouter à la suite des réunions tenues dans les préfectures et d'une correspondance très abondante reçue au Ministère concernant cette réforme.

I. A propos de l'âge.

Question I: Dans votre projet de réforme, vous préconisez de reporter l'âge d'entrée à l'école primaire de 7 à 10 ans; or, les psychopédagogues affirment que l'âge idéal pour assimiler les automatismes de l'alphabetisation est celui où travaille la mémoire sensorielle c'est-à-dire vers l'âge de 6 à 7 ans: ne pensez-vous pas qu'il y ait une perte à retarder si longtemps la formation de nos enfants ?

Réponse: Je ne pense pas qu'il y ait une perte de capacité de mémorisation à l'âge de 10 ans, en tout cas, ce n'est pas encore prouvé. Il m'y a pas d'étude psycho-pédagogique qui soit faite pour les milieux africains à l'heure actuelle. Par contre, ce qui est prouvé, par des cas connus, c'est qu'il est possible d'entamer la scolarisation même après 10 ans et de pouvoir continuer ses études jusqu'à l'Université.

Les exemples d'une carrière intellectuelle brillante malgré une scolarisation tardive ne sont pas rares aussi bien en Afrique qu'ailleurs. Je trouve plutôt intéressant que l'enfant puisse recevoir son instruction à un âge où il peut réfléchir. Or, il a été constaté qu'avant l'âge de 10 ans la plupart des enfants du milieu rural, à cause de plusieurs raisons dont la carence alimentaire ainsi que l'inaptitude du milieu familial ne sont pas les moindres, ne sont pas encore aptes à recevoir utilement l'enseignement dispensé. C'est ainsi qu'actuellement sur 100.000 enfants qui entrent en première année, 25000 doublent cette année tandis que 18.000 abandonnent complètement. Cela veut dire que 42% des enfants à l'âge de 7 ans ne sont pas adaptés à l'enseignement dispensé, quand ils sont plus âgés, il y a moins d'abandons et moins de redoublements. Bien sûr, on pourrait objecter que l'inadaptation et les abandons sont peut-être dus au manque de matériel didactique et aux maîtres non-qualifiés. Personne tant soit peu renseigné n'oserait nier qu'il nous manque le matériel suffisant, mais ce phénomène est réparti sur tous les âges scolaires, alors que l'inadaptation s'avère plus forte chez les élèves les plus jeunes. D'autres part, la qualification des maîtres s'améliore d'une façon sensible puisque le pourcentage des CA a baissé entre 1965 et 1973 de 60% à 33%. Nous sommes donc convaincu que loin de provoquer une baisse de capacité d'assimilation de l'enseignement reçu, le report de l'âge pourrait apporter une nette amélioration.

Question 2: Le report de l'âge d'entrée à l'école primaire jusqu'à 10 ans provoquera une délinquance juvénile des enfants avant leur scolarisation: pourquoi ne garderiez-vous pas l'âge d'entrée à 7 ans et prolonger la scolarité jusqu'à 16 ans ?

Réponse:2: Le report de l'âge, je dois vous le rappeler, est provoqué par une série de considérations très importantes: Il y a d'abord l'objectif de l'enseignement: "l'enseignement primaire doit être conçu, non pour conduire au cycle secondaire, mais pour donner à la Nation des citoyens responsables, capables de participer utilement à l'effort général de développement" (Déclaration Gouvernementale du 1/8/1973). Il faut donc modifier les programmes en les adaptant à la vie rurale. Mais la modification des programmes seule ne suffirait pas pour apporter des résultats tangibles: la structure actuelle de l'âge au primaire constitue un obstacle décisif. Dans les premières années de la période scolaire un enfant n'est pas en mesure d'exécuter des travaux physiques pénibles, et il ne l'est que dans une mesure très limitée dans les dernières années. Si l'éducation rurale doit être efficace l'exercice pratique est absolument indispensable: il faut donc que l'élève soit en âge de les effectuer (une étude de la santé publique, à paraître, révèle un retard du développement de 2,9 années en poids et de 2,6 années en taille pour un rwandais de 14 ans par rapport à la moyenne européenne de même âge).

Par ailleurs, en maintenant la structure actuelle, l'écolier quitterait l'école primaire à 13 ans; car, il n'est capable d'exercer une activité professionnelle de manière efficace qu'à l'âge de 16 ans. Il est donc à craindre que les connaissances acquises ne se perdent en grande partie durant la période intermédiaire entre la sortie de l'école et le début effectif d'un travail rémunérateur.

En ce qui concerne la prolongation du cycle de formation la réponse est fort simple: une année supplémentaire occasionnerait une dépense supplémentaire de plus de 150 millions par an. Cela signifie que les deux années de rallonge nous coûterait 300 millions de nos francs actuels en plus. Si l'on sait que pour l'année passée, l'enseignement primaire a dépensé 438 millions de francs pour le seul traitement des maîtres, si vous y ajoutez les besoins en matériel didactique qui nous font actuellement défaut, vous conviendrez avec moi que le budget national ne peut pas supporter ces charges. Aussi sommes-nous obligés, pour des raisons financières, non seulement de garder 6 niveaux, mais encore de maintenir la double vacation en première et deuxième années.

Force nous est donc de reconnaître que :

- une éducation rurale efficace à l'âge scolaire actuel n'est pas possible pour les raisons physiques,

- un allongement de la période de scolarisation ou une éducation post-primaire (CERAR, familiale) généralisée n'est pas réalisable pour des raisons financières,
- en modifiant les programmes tout en maintenant les structures actuelles en âge, les connaissances qui seraient acquises seraient peu pratiques et exposées à une régression rapide, puisqu'elles ne seraient pas mises en pratique dès la fin des études.

Il faut donc retenir l'âge optimal pour recevoir un enseignement pratique et garder les 6 niveaux: c'est ce que le projet de réforme propose.

Pour ce qui est de la délinquance juvénile il est permis de se demander si elle est moins virulente et moins pernicieuse entre 7 et 10 ans qu'après 13 et 16 ans où l'enfant sorti de l'école est laissé à lui-même.

Question 3: Dans les centres urbains les enfants sont éveillés relativement plus tôt qu'en milieu rural, pourquoi doivent-ils attendre jusqu'à leur 10e année d'âge ?

Réponse 3: Il est fort possible qu'en ville les enfants soient éveillés plus tôt qu'en milieu rural. Il n'y a pas d'étude psycho-pédagogique qui ait été faite en la matière. De toute façon, quand l'Etat pense une adaptation de l'enseignement, il ne peut pas se baser sur les 5% que constitue la population rwandaise en milieu urbain et semi-urbain. Il doit penser d'abord à l'immense majorité qui vit à la campagne. Du reste, cette constatation de la précocité des enfants citadins dénoncerait le système actuel, qui ne serait pas du tout démocratique, puisqu'il oblige l'enfant des campagnes de commencer l'école à 7 ans, alors que, contrairement à l'enfant de la ville, son âge mental n'est pas encore développé. Il faut attendre l'âge qui offre aux deux les chances comparables.

De toute façon, une étude est en cours pour chercher les possibilités d'occuper les enfants entre 7 et 10 ans. Cette formation préscolaire ne devrait pas cependant alourdir le budget de l'Etat.

Le Gouvernement devrait tout simplement canaliser et coordonner les initiatives privées. Par ailleurs, le programme à cet échelon, devra éviter d'anticiper celui de l'école primaire. Le Gouvernement doit éviter à tout prix de créer, de tolérer ou de favoriser les privilèges de classes.

Question 4: Avec l'entrée des enfants à 9-10 ans, la fin du cycle primaire est à 15 ans - 16 ans. A cet âge les filles sont déjà nubiles et dans certains coins du pays la mentalité de la fille au foyer est encore tenace; ne craignez-vous pas que beaucoup de filles se voient obligées de ne pas suivre l'enseignement secondaire et supérieur pour contracter mariage ?

Et dans le même ordre d'idée, ne craignez-vous pas que la coexistence des filles et des garçons de 16 ans soit moralement inopportune ?

Réponse 4: Le problème de la mentalité de la fille au foyer est réel mais il tend à disparaître surtout si l'on implante des écoles secondaires pour filles dans toutes les préfectures. Si les parents sont sensibilisés à l'utilité de la formation scolaire, ce danger ne subsistera pas pendant longtemps que les filles soient nubiles ou pas. Si les garçons continuent leurs études au-delà de 16 ans, pourquoi est-ce que les filles ne feraient pas de même, après tout ce sont ces garçons qui épouseront ces filles ! Les filles ne se marient pas entre elles. Et puis les rwandais veulent que leurs enfants continuent leurs études, je ne crois pas qu'une fille admise au secondaire soit obligée par ses parents à abandonner l'école et à se marier. Si ça arrivait ce serait, pensons-nous, des cas plutôt rares.

Notons que la scolarisation des filles est en nette augmentation car, de 56 filles pour 100 garçons en 1962/63, nous arrivons à 81 filles pour 100 garçons en 72/73. La mentalité de la fille au foyer est en nette régression.

Quant à la coexistence des filles et des garçons à l'âge de 15-16 ans, nous pensons que le problème est d'éducation familiale.

De toutes façons, même si les jeunes filles et garçons ne fréquentaient pas la même école, ils suivent les mêmes chemins pour rentrer à la maison et vivent sur les mêmes collines. Le danger n'est pas plus écarté.

Quoi qu'il en soit, pour des raisons d'ordre pédagogique, à partir de la 5ème primaire, les filles seront séparées des garçons dans chacune des deux orientations car les travaux pratiques seront différents d'après le sexe.

Ajoutons enfin, que même actuellement, à cause des redoublements, plus de 48% de filles qui terminent la 6ème primaire sont âgées de 16 ans, et aucun problème du genre soulevé n'a été posé.

Question 5: En retardant la scolarisation de 2 ou 3 ans, nous retardons d'autant la mise au service de la nation des connaissances des diplômés: l'espérance de vie étant très courte au Rwanda, un universitaire n'aura pas le temps de rendre des services proportionnels aux dépenses consenties pour son éducation.

Réponse 5: Un report de deux ans pour la mise au service de la nation des connaissances des nos étudiants ne nous semble pas constituer un préjudice important; du reste, même actuellement, certains universitaires obtiennent un diplôme de quatre années après un séjour de six ou sept années à l'Université. Par ailleurs, étant favorisés, par rapport à ceux qui n'auront pas pu pousser leurs études au-delà du primaire, il faut bien qu'ils acceptent ce léger inconvénient occasionné par un système qui tend à accroître les aptitudes de l'immense majorité qui ne dépassera pas le stade du primaire.

S'agissant de l'espérance de vie, il faut reconnaître que la longévité est en général directement proportionnelle aux études faites, puisque le standing de vie est également, en général, directement proportionnel au nombre d'années d'études. Ceux qui auront poussé leurs études plus loin dépasseront, sauf accident ou quelques rares exceptions, la moyenne de vie de plus de deux ans que constitue le report de l'âge de scolarisation.

Question 6: Dans le système actuel, l'enfant sait lire et écrire à l'âge de 10 ans; ne pensez-vous pas qu'avec votre réforme vous nous faites faire un pas en arrière dans le progrès? Et pour la formation religieuse, ne croyez-vous pas qu'avec le report de l'âge il soit trop tard pour former convenablement ces enfants ?

Réponse 6: L'objectif premier de l'enseignement rénové n'est pas de savoir lire et écrire très jeune mais de former des citoyens capable de participer utilement au progrès de son pays. Or, en commençant à 10 ans, nous avons justement des éléments qui pourront facilement profiter de cet enseignement alors qu'à 7 ans ils n'en sont pas capables. D'autre part, au lieu de n'avoir que 40% des jeunes gens de 16 ans qui savent lire et écrire (ayant terminé le primaire) nous en auront plus de 80%: c'est donc un réel pas en avant dans le progrès.

S'agissant de votre préoccupation de formation religieuse, l'expérience nous prouve que même à 30 ans, on peut se former religieusement: songer à l'âge des apôtres ou aux adeptes des premiers missionnaires au Rwanda.

Question 7: Les enfants sortiront du primaire à 15-16 ans, constatant qu'ils ne peuvent pas entrer dans l'enseignement secondaire et ne disposant pas de terre à exploiter: ce seront des révolutionnaires.

Réponse 7: L'enfant est souvent révolutionnaire quel que soit le système scolaire et il l'est d'autant plus qu'il est instruit. Quoi qu'il en soit ce n'est pas le système réformé qui le rendra plus mécontent.

En effet, si sur 80.000 enfants de 6e année, ce qui est prévisible d'ici 5-6 ans, 2.000 seulement peuvent entrer dans le secondaire, croyez-vous que les 78.000 qui retourneront en milieu familial sans préparation aucune seront plus contents que s'ils étaient préparés à se débrouiller dans le milieu où ils restent ?

Quant au problème des terres, c'est un problème qui n'est pas du tout dépendant du système scolaire. Il se pose au niveau de la Nation en relation avec l'occupation humaine. La relation homme/terre devient tendue et il est plutôt heureux que la réforme scolaire puisse apporter un certain sursis dans la mesure où l'enfant mettra en pratique ce qu'il a appris à l'école et produira plus sur sa petite terre que ce qu'il peut y produire maintenant.

L'insuffisance des terres agro-pastorales appelle la réforme de l'enseignement mais ce n'est pas l'enseignement ~~seul~~ qui apportera la solution au problème du surpeuplement en rapport avec nos conditions socio-économiques actuelles ou prochaines.

Le surpeuplement est un terme de rapport et non point une donnée absolue. Si la production s'accroît fort vite, il y aura création de services de distribution et le problème du surpeuplement ou bien sera reculé à des années ultérieures ou bien sera résolu. L'enseignement doit justement préparer à une meilleure production.

Question 8: L'étude du français exige un certain âge où la mémoire est encore fraîche : l'âge de 13 ou 14 ans où l'élève entré au secondaire était propice pour l'apprentissage de cette langue; si vous reportez l'âge de scolarisation à 10 ans, vous perdez cet avantage; tous les professeurs du secondaire vous le confirmeront. Nous constatons que les plus âgés plafonnent une ou deux années après leur entrée au secondaire.

Réponse 8: Sachons d'abord qu'actuellement il y a beaucoup de fausses déclarations en ce qui concerne l'âge: ce qui fait que vous ne savez pas l'âge exact qu'ils ont réellement quand ils déclarent avoir 13 ans. Une récente vérification a fait découvrir aux services du Ministère de l'Education Nationale que plus de 9% des garçons et de 3% des filles au secondaire avaient plus de 20 ans; ils ont découvert dans le T.C. des filles et des garçons de plus de 20 ans qui suivent bien, alors que l'âge théorique maximum à cet échelon est de 16 ans! Ceci pour affirmer que ce qui vient d'être avancé n'est pas tout à fait exact. Par ailleurs, les méthodes et les programmes vont tenir compte de l'âge qui devra cette fois-ci être homogène, puisqu'il n'y aura pas eu des redoublements au primaire.

II. PROMOTION AUTOMATIQUE ET SELECTION.

Question 9: La sélection des enfants après la 4e année risque de frustrer ceux qui sont orientés vers l'enseignement pratique et qui pourraient quitter l'école, tout juste après la 4e, d'autant plus que la promotion automatique peut laisser passer des enfants incapables. L'alphabétisation serait superficielle et l'acquis scolaire serait vite perdu.

Réponse 9: Il est avantageux que l'enfant qui n'est pas particulièrement brillant se prépare à la vie pratique plutôt que de nourrir des illusions qui seront déçues deux ans après quand il ne peut plus bénéficier de cette formation pratique.

Je ne pense pas que l'enfant quittera parce qu'il est orienté vers la formation pratique artisanale et agro-pastorale d'autant plus qu'il sait que ses chances d'entrer dans le secondaire sont quasiment nulles.

Du reste, si les craintes d'abandons étaient justifiées, pourquoi actuellement les élèves se pressent-ils aux portes de CERARE et des familiales qui sont réclamés un peu partout par les parents?

Quant au problème de promotion automatique:

Le programme doit être conçu de manière que l'enfant normal puisse être bien alphabétisé au cours des 4 premiers niveaux.

Et s'il se révélait faible en formation générale, il y a des chances qu'il soit fort en formation pratique et qu'il poursuive son instruction pour améliorer ses connaissances de métiers.

Dans les écoles à cycle double, une section d'élèves plus forts voisinerait avec une section d'élèves plus faibles.

Quoi qu'il en soit, dans un enseignement à objectif d'adaptation au milieu, le régime de redoublement est nuisible car il constitue en fait une rallonge du cycle de formation et entraîne des dépenses supplémentaires sans avantages appropriés. Les enseignants qui seront progressivement encore plus qualifiés, devront enseigner de sorte que la grosse majorité des enfants soient bien formés, et que 80 enfants au moins sur 100 enfants entrés en 1ère année, puissent bien terminer la 6e primaire avec un acquis solide. C'est le seul moyen d'alphabétiser tous les enfants rwandais et de les préparer à la vie de demain où ils doivent produire plus, sur des terres limitées. Rappelons que des méthodes et des programmes, au lieu d'étager les connaissances de telle manière qu'un acquis obligatoire soit indispensable pour passer à un niveau supérieur, devront les étaler en exercices d'aptitude où l'élève progressera selon son propre rythme : il n'y aura donc aucune déperdition ni aucun redoublement consécutifs aux résultats des examens, bien que des épreuves auront régulièrement lieu tout au long de l'année pour évaluer les aptitudes afin que les élèves puissent constater leurs progrès ou leurs défaillances et les maîtres apprécier leur enseignement en vue de l'adapter éventuellement.

Question 10: Certains enfants sont faibles ou infériorisés par leurs camarades:

lorsqu'ils doublent, souvent ils se ressaisissent et donnent de bons résultats; ne croyez-vous pas qu'il est préférable de maintenir cette possibilité de doubler au moins une fois ?

Réponse 10: Le système de redoublement présente un inconvénient majeur : les doubleurs bloquent les élèves qui les suivent et les obligent à doubler également - c'est une sorte de réaction en chaîne.

D'autre part, nous venons de voir qu'il n'est ni nécessaire ni utile de doubler, puisque les programmes et les méthodes seront conçus de façon que chacun puisse progresser selon sa propre mesure.

Enfin, il faut tenir compte du but recherché qui n'est pas de préparer les élèves à accéder au secondaire, mais à vivre mieux dans leur milieu. Signalons enfin que les quelques rares cas de maladie durant les 3/4 de l'année seront retenus pour être autorisés à doubler.

Question 11: La sélection après 4 années d'études est beaucoup trop hâtive car les enfants révèlent souvent leur vraie valeur à la fin du primaire seulement.

D'ailleurs, elle ne sera pas objective, car on ne peut pas évaluer après un cycle d'apprentissage par automatisme, les aptitudes analytiques indispensables au secondaire.

Réponse 11: La sélection après quatre années est dictée par deux considérations; d'abord, il faut permettre à l'immense majorité qui ne peut pas accéder au secondaire, de le savoir à temps pour s'adonner carrément à l'apprentissage des techniques agricoles, d'élevages, d'artisanat et de la connaissance du milieu; d'apprendre comment faire, comment agir sur le milieu naturel pour promouvoir le progrès: retarder cette sélection risque de les détourner de ce premier objectif, chacun se préparant en vue d'accéder au secondaire, il faut donc détruire cette illusion en ayant au moins deux ans devant eux, plus tôt que de les laisser terminer l'école primaire sur une déception. Ensuite, il faut permettre à ceux qui se seront révélés les plus aptes, après 4 années de formation de base à poursuivre les études moyennes au cycle secondaire, de s'y préparer sérieusement, en aiguisant justement les aptitudes analytiques indispensables au secondaire.

La sélection devra se baser sur une évaluation plus complète que celle d'un examen d'aptitude: des tests psychologiques étalés sur les 4 années, et les appréciations du maître ajouteront aux notes d'examen un coefficient qui les corrige. Ajoutons par ailleurs que cet examen de sélection interviendra à l'âge où l'examen de sélection intervient dans le système actuel, c'est-à-dire à 13 ans.

Question 12: Les enfants des milieux privilégiés seront, grâce à l'évolution plus profonde de leur climat culturel et social, avantagés par ces tests d'aptitudes, d'autre part, le jeu des influences de ces milieux privilégiés risque de faire bénéficier leurs enfants de passe-droit pour l'orientation vers le secondaire.

Réponse 12: Toutes objections au sujet des classes sociales privilégiées et des avantages dont leurs enfants pourraient bénéficier sont certes pertinentes; toutefois, ces privilèges de départ ne résultent pas de la réforme projetée; ils existent même actuellement; comme dit plus haut, le système proposé tend à réduire leurs effets du fait du report de l'âge; un meilleur correctif résulterait d'une généralisation de la formation préscolaire, commençant le plus tôt possible, surtout si elle s'accompagne d'une organisation nutritionnelle. De toute façon, une législation consécutive à la réforme obligera tous les citoyens à passer en matière d'éducation et d'enseignement, par une filière accessible à tout rwandais remplissant les conditions. Ceci dit, il est souhaitable que les enfants les mieux doués réussissent le mieux. Une élite intellectuelle est indispensable dans une nation et même les classes moins évoluées en tirent profit.

Ce qui importe c'est de ne pas faire d'un climat culturel et social un privilège de classe - il faut que l'Etat offre à tous les Rwandais les mêmes chances.

III. RECYCLAGE

Question 13: La réforme projetée, si bonne puisse-elle être en principe n'a pas été suffisamment préparée et n'a bénéficié d'aucune expérimentation préliminaire. Si vous la lancez en 1974, comment dans cette atmosphère de course contre la montre, le recyclage des maîtres peut-il offrir des garanties de sérieux ? Où trouverez-vous des techniciens qui formeront ces maîtres en si peu de temps pour faire d'une même personne un pédagogue, un spécialiste de l'Agriculture et de l'Elevage, de la menuiserie et du bâtiment ?

Réponse 13: Depuis quelques années, les spécialistes en éducation ont dénoncé notre système actuel d'enseignement = un certain nombre de propositions ont été soumises aux Ministres successifs de l'Education Nationale.

Après le Discours-programme du 1/8/1973 où il nous était demandé de "trouver une meilleure orientation de l'enseignement au Rwanda", nous nous sommes mis en oeuvre immédiatement; nous estimons que nous avons eu suffisamment de temps et de documentation pour le faire.

- Quant au recyclage des maîtres, il est de deux sortes:

- a/ le premier concerne les maîtres de première nouvelle. Après un recyclage rapide d'information d'un mois, quelques 400 maîtres prendront en charge les classes à ouvrir en septembre 1974;
- b/ à ce moment 750 autres maîtres sans emploi du fait de la réduction des effectifs consécutive à la réforme, commenceront un recyclage approfondi de 9 mois par rotation des activités:
 - 1/3 recevra une formation dans deux centres créés à cet effet;
 - 1/3 sous la direction des recycleurs et des inspecteurs effectuera des stages dans les classes nouvelles;
 - 1/3 préparera des leçons de deux années selon des directives théoriques fournies par le département.

Nous disposerons de 5 années pour former le staff qui nous est nécessaire. Nous estimons suffisant ce temps pour préparer un enseignement adapté aux changements imposés par la réforme.

Vu sa formation et son expérience de départ, un moniteur diplômé est capable de mieux posséder en une année ce qu'un élève de 15-16 ans est appelé à acquérir en deux ans. En effet, ce qui est recherché, ce n'est pas de faire de ces élèves des techniciens polyvalents, qui soient en même temps agronomes, vétérinaires, forgerons, maçons, menuisiers, commerçants etc... mais leur donner des notions jugées minimum pour affronter " sans peur ni dédain" la vie rurale.

Il est entendu que nous comptons faire appel à une assistance technique extérieure pour nous aider dans ce recyclage long = les contacts déjà pris nous laisse espérer que nous l'aurons en temps opportun.

Question 14: Etant donné que vous n'aurons pas beaucoup d'enfants de 9 - 10 ans pour entamer le nouveau système, vous serez obligé de créer des chômeurs parmi les enseignants, ce qui est une mauvaise politique?

Réponse 14: Il n'est pas dit que nous n'aurons pas suffisamment d'enfants de 9 - 10 ans pour lancer la réforme. Jusqu'ici, environ 70% seulement des enfants en âge de scolarité entrent en première année; 25% de ceux-là quittent l'école après une année, près de 10% quittent l'année suivante, ce qui fait que nous pouvons affirmer qu'il y a actuellement au moins 50% des enfants ayant atteint 9 ans qui ne fréquentent pas l'école.

Par ailleurs, le recyclage long, concernera chaque année 300 moniteurs et monitrices = je ne crois donc pas qu'il puisse y avoir beaucoup de chômeurs à cause de la réforme.

IV. AUTRES OBJECTIONS:

Question 15: Vous avez dit qu'aucune étude psycho-pédagogique n'a été faite sur le milieu africain pour affirmer qu'un report de l'âge n'est pas antipédagogique. Pourquoi ne commencez-vous pas par cette étude avant de lancer votre réforme?

Réponse 15: Nous ne croyons pas nécessaire de le faire puisque vous, comme nous, nous connaissons des exemples de ceux qui ont pu terminer brillamment leurs études commencées à l'âge de 10 ans. Nous pouvons dire qu'en fait, nous disposons de résultats psycho-pédagogiques probants, bien que menés empiriquement.

Question 16: Est-ce que l'initiative privée dans la création des écoles maternelles et même primaires sera autorisée ? Et si oui, ne risque-t-on pas de favoriser les riches et d'accentuer ainsi la fossé entre le club des riches et celui des pauvres ?

Réponse 16: L'initiative privée pourrait être autorisée, mais étroitement contrôlée par le Gouvernement, c'est-à-dire qu'elle respecterait toutes les normes fixées pour régir les écoles de l'Etat.

Question 17: Y-a-t-il d'autres pays où l'on a déjà tenté l'expérience que vous préconisez?

Réponse 17: Oui, il y en a : c'est le cas pour la Tanzanie en ce qui concerne la réforme des programmes, la ruralisation de l'enseignement; c'est également le cas pour le Tchad: depuis trois ans, l'âge de la scolarisation a été reporté à 10 ans. Dans tous les cas, même s'il n'y avait pas d'autres pays qui aient tenté ces expériences, rien ne nous empêcherait d'être les premiers, du moment que nous sommes convaincus que c'est mieux pour nous.

Question 18: D'après moi, vous voulez simplement nous entendre puisque vous avez déjà pris votre décision. De toute façon, les jardins scolaires que vous préconisez, un hectare par école, vous les trouverez difficilement étant donné qu'avec une densité de plus de 130 habitants au km², il n'y a plus de terres disponibles.

Réponse 18: Cette information a pour but de permettre à toute personne qui s'intéresse à l'éducation au Rwanda d'émettre son opinion sur le projet de réforme: nous disons bien projet de réforme. Le Chef de l'Etat a annoncé qu'il y aura bien une réforme en chargeant le Ministère de l'Education Nationale de trouver une meilleure orientation de l'enseignement; il a bien souligné que l'enseignement primaire doit se préoccuper de former les citoyens et les producteurs et non de se préoccuper uniquement de préparer tous les élèves à accéder au secondaire. Le projet de réforme dont nous nous entretenons n'est pas encore soumis au Gouvernement; nous attendons de vous des suggestions qui nous permettront de soumettre au Gouvernement un projet bien fait: il n'est donc pas vrai que nous avons déjà pris une décision. Compte tenu de l'opinion publique, le Gouvernement peut prendre une autre orientation. Quant aux jardins scolaires, il est absolument nécessaire de disposer d'un minimum pour chaque école, sinon la réforme des programmes n'aurait pas de sens. Les pouvoirs publics doivent prendre des dispositions qui s'imposent.

Question 19: Il y aura des parents qui certainement apprendront à leurs enfants, à la maison, à lire et à écrire, avant l'entrée à l'école primaire; est-ce que ces enfants ne seront pas plus doués que les autres.

Réponse 19 : Les enfants qui apprendront de cette façon seront fort peu nombreux. Leurs parents ne pourront pas leur apprendre comme à l'école où on appliquera une nouvelle méthodologie orientée vers l'enseignement pratique; de ce fait, ces enfants n'auront pas beaucoup d'avantages sur les autres. Même s'ils ont des facilités au départ, elles s'estomperont vite au cours de l'enseignement primaire, qui n'a plus comme objectif l'accumulation des connaissances, mais plutôt le développement des aptitudes.

Question 20: Avez-vous prévu une solution pour les 3/4 des enfants qui ne réussiront pas l'examen d'admission au secondaire ?

Réponse 20 : Avec l'ancien système, 38.000 élèves étaient obligés de regagner le milieu rural, sans avoir au moins une formation qui leur permette de se débrouiller dans cette vie, alors qu'avec le nouveau système nous ne perdons que 6.460 seulement. Par ailleurs, le programme prévoit pour eux 5 heures /semaines de travaux pratiques, ce qui fait qu'avec ce minimum ils peuvent aussi en tirer profits. Ajoutez que celui qui le désire, pourrait doubler en sixième ruralisé.

Question 21: Trouvez-vous que le nouveau système a plus d'avantage que l'ancien système?

Q: Il me semble qu'on aurait plutôt fait d'étendre le système des CERAR ?
CERAR ?

Réponse 21: Le nouveau système est certainement meilleur parce qu'il prépare les enfants à la vie pratique rurale, objectif qui manque au système actuel, qui ne les prépare qu'à l'enseignement secondaire. La formation donnée dans les CERAR sera donnée alors en 5e et 6e primaire.

Question 22: Pourquoi lier la réforme de l'enseignement à la situation économique du pays alors que vous ne garantissez pas les possibilités d'emploi après l'école primaire. Ne faudrait-il pas plutôt rentabiliser l'agriculture, faire une réforme agraire, avant de penser à la réforme de l'enseignement.

Réponse 22: La réforme de l'enseignement prépare justement les citoyens, qui devront être les artisans de cette entreprise que vous préconisez en tenant compte des possibilités du pays.

Question 23: Votre réforme ne semble nationaliste car il tient compte uniquement de la situation économique-sociale de notre pays. Est-ce qu'il ne serait pas un handicap à l'intégration des rwandais dans d'autres pays.

Réponse 23: La formation préconisée par notre réforme à l'avantage d'être pratique et pourrait permettre aux rwandais de s'intégrer d'une façon efficace dans les pays voisins étant donné que pour la plupart ils y vont pour devenir des agriculteurs et des artisans, et les rwandais pourraient prendre les devants.

Réponse 21: Le nouveau système est certainement meilleur parce qu'il prépare les enfants à la vie pratique rurale, objectif qui manque au système actuel, qui ne les prépare qu'à l'enseignement secondaire. La formation donnée dans les CERAR sera donnée alors en 5e et 6e primaire.

Question 24: Je n'ai pas eu d'explications suffisantes sur l'initiative laissée aux écoles privées.

Réponse 24: Les écoles privées devront respecter les principes de base des autres écoles (écoles officielles).

Question 22: Pourquoi lier la réforme de l'enseignement à la situation économique du pays

Question 25: Ne croyez-vous pas que la réforme aura pour résultats de favoriser la multiplication des chômeurs ?

Réponse 25: Au contraire, avec la formation préconisée par la réforme, l'enfant acquiert

Réponse 22: une formation lui permettant de s'intégrer utilement dans son milieu: il aura appris à valoriser au maximum un petit lopin de terre ou à s'adonner à un petit élevage pouvant lui rapporter si pas plus, du moins autant qu'un salaire d'un employé de même niveau.

Question 23: Votre réforme ne semble nationaliste car il tient compte uniquement de la situation économique-sociale de notre pays. Est-ce qu'il ne serait pas un handicap à l'intégration des rwandais dans d'autres pays.

Réponse 23: La formation préconisée par notre réforme à l'avantage d'être pratique et pourrait permettre aux rwandais de s'intégrer d'une façon efficace dans les pays voisins étant donné que pour la plupart ils y vont pour devenir des agriculteurs et des artisans, et les rwandais pourraient prendre les devants.

Ministère de l'Education Nationale

Direction Général des Etudes

et Recherches Pédagogiques.

Réponse 24: Les écoles privées devront respecter les principes de base des autres écoles (écoles officielles).

Question 25: Ne croyez-vous pas que la réforme aura pour résultats de favoriser la multiplication des chômeurs ?